



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Etaients présents : BERRIER Bruno, BESSON Stéphane, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, LACONDEMINE Aurélien, LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : BIZOUARD Aurélie (pouvoir à LACONDEMINE Aurélien), CHASSOT Samuel (pouvoir à GAUTHIER Sophie)

Secrétaire de séance : PALOMARES Yann

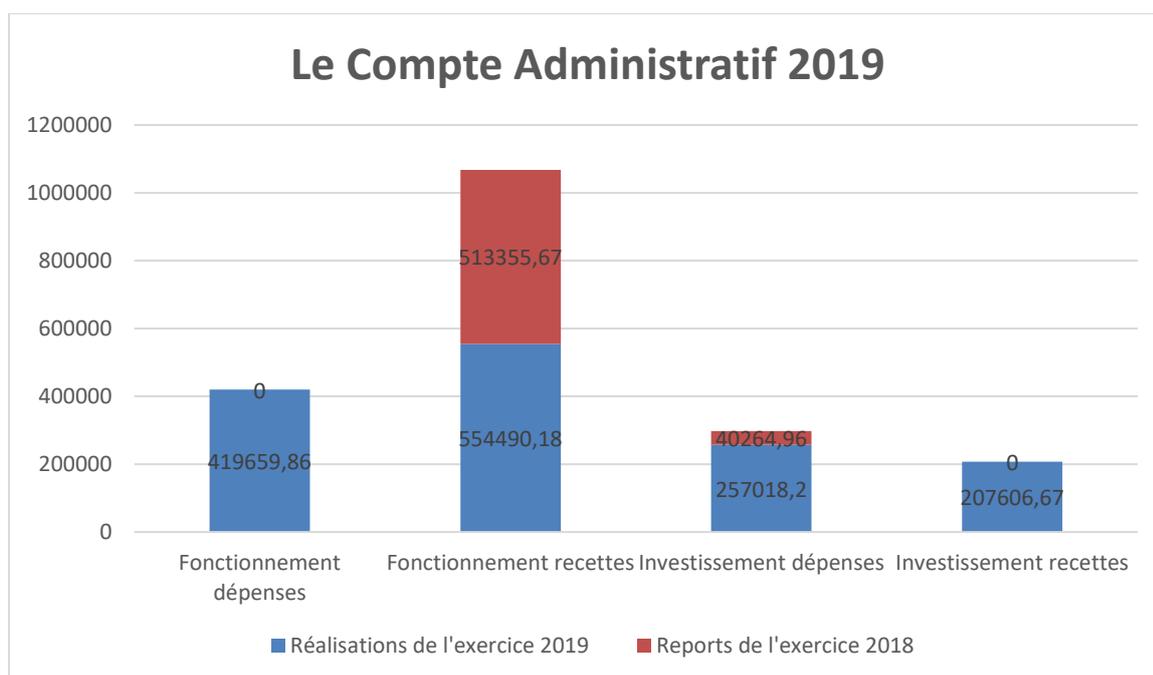
1. Élections sénatoriales : élection des délégués des conseils municipaux

Le Maire expose au conseil municipal que les délégués et les suppléants sont élus successivement, sans débat, au scrutin secret, majoritaire à deux tours, parmi les conseillers municipaux. La majorité absolue des suffrages exprimés est exigée au premier tour et la majorité relative suffit au second tour. Il rappelle également les règles générales d'éligibilité (nationalité, rôle du secrétaire de séance, cumul de mandats). Présentation des candidats :

- Délégués :
 - Monsieur Stéphane BESSON
 - Madame Sabine SCHEFFER
 - Monsieur Alain ZANOTTI
- Suppléants :
 - Monsieur Dominique PETIOT
 - Monsieur Bruno BERRIER
 - Madame Aurélie BIZOUARD

Après vote à bulletin secret, tous les candidats précités délégués et suppléants remportent chacun la majorité absolue, et sont ainsi élus délégués aux élections sénatoriales.

2. Présentation du budget communal 2020

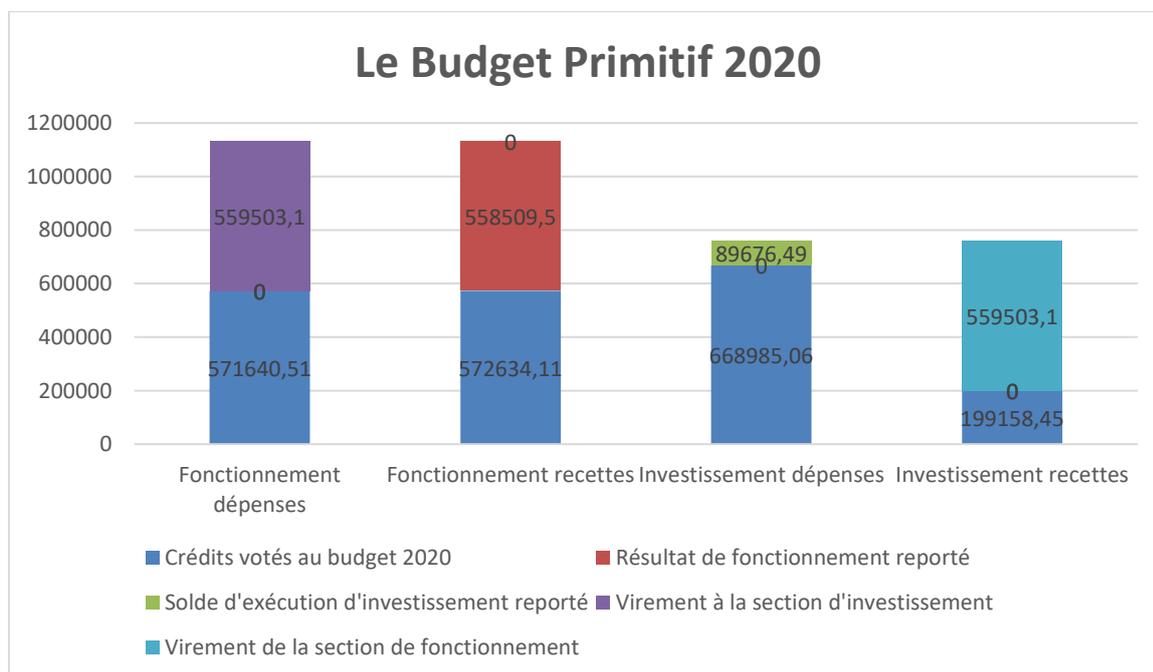


Résultats purs de l'exercice 2019 (sur les réalisations de l'année – bleu) :

- Fonctionnement : excédent de 134 830,32 €
- Investissement : déficit de 49 411,53 €
- Résultat total : excédent de 85 418,79 €

Résultats cumulés (avec prise en compte des reports de l'exercice 2018 – rouge) :

- Fonctionnement : excédent de 648 185,99 €
- Investissement : déficit de 89 676,49 €
- Résultat total : excédent de 558 509,50 €



3. Intercommunalité

a. Adhésion aux syndicats – compétence intercommunale – annulation délibérations du 25 mai 2020

Présentation du courrier du Préfet de Saône-et-Loire en date du 19 juin 2020 qui expose que par délibérations en date du 25 mai 2020, le conseil municipal a désigné par erreur des représentants au sein du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Chalon Sud-Est et du SIVOM du Louhannais. En effet, il explique que la commune de Montret n'est pas membre de ces syndicats, et qu'il revient uniquement à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' de désigner par délibérations des représentants à ces trois syndicats puisqu'elle est adhérente. Le Maire propose donc d'annuler les délibérations du Conseil du 25 mai 2020.

b. CLECT

Le Maire rappelle qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de 2 représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal décide :

- de nommer Monsieur Stéphane BESSON membre titulaire ;
- de nommer Madame Sabine SCHEFFER membre suppléant.

c. CIID

Le Conseil Municipal désigne le représentant de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) à la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' suivant :

- Monsieur Dominique PETIOT.

d. CISPD

Le Maire expose que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) permet :

- La concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance sur son territoire,
- L'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique,
- La mise en place d'actions de prévention.

Le Conseil Municipal décide de désigner comme représentant au CISPD Monsieur Bruno BERRIER.

4. Location de terrain au stade – Laurent GIRARDOT

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Laurent GIRARDOT pour une mise à disposition d'un terrain communal pour mener professionnellement des formations SST Sauveteur Secouriste Travail, et des formations sur la sécurité. Ce dernier propose de mettre à sa charge la pose d'une clôture de séparation et l'entretien du terrain mis à disposition.

Le Maire propose de mettre à disposition, sous contrat de location, une partie du terrain cadastré B n°144 et 146, situé au Stade du Bordiau à Montret, bordant le terrain de tennis, pour une surface de 1 000 m². Le Conseil municipal accepte de louer à Monsieur Laurent GIRARDOT cette partie du terrain du stade pour un loyer annuel de 650 €, pour une durée de 3 ans maximum (contrat annuel par tacite reconduction d'un an). Le locataire sera chargé de l'entretien de ce terrain et de sa remise en état initial à la fin de son contrat de location.

5. Subvention aux commerçants locataires

Présentation des demandes de remise gracieuse de loyers de Madame Valérie BEGUYOT, propriétaire du Salon de Coiffure de Montret et de Monsieur Hugues DEKEUNYNCK, boucher-traiteur de Montret, dont la commune est bailleur, pour une aide financière compte tenu de leurs difficultés provoquées par la crise sanitaire liée au covid-19. Le Conseil Municipal accepte à 14 pour 1 abstention de verser un mois de loyer à chacun des commerçants demandeurs sous forme de subvention exceptionnelle.

La Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' va mettre en place un dégrèvement de la CFE pour les PME.

6. Cimetière

a. Reprise des concessions en état d'abandon

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon arrivera à échéance en août 2020. Les tarifs de l'entreprise Thomasset de Louhans, qui travaille également sur le chantier d'agrandissement du cimetière de Montret, sont encore en cours de négociation. L'entreprise Thomasset conseille de procéder à l'enlèvement des monuments des concessions concernées et de ne procéder aux exhumations uniquement lorsque des travaux d'installation d'un nouveau caveau auront lieu (ou un enterrement), afin d'éviter les surcoûts de travaux relatifs aux ouvertures et fermetures de caveau de concession.

b. Élargissement commission cimetière

Sont nouvellement intégrés à la commission cimetière les élus suivants :

- Monsieur Bruno BERRIER
- Monsieur Maxime LONJARRET
- Monsieur Yann PALOMARES

La commission travaillera principalement prochainement sur le règlement du nouveau cimetière et sur la question des espaces verts au sein du cimetière actuel.

7. Prime agents municipaux – covid-19

Le Maire rappelle au élus membres que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire. Madame Claudine DUCLOT, agent contractuel communal et intercommunal, a particulièrement été sollicitée à l'école de Montret durant cette crise sur le temps périscolaire, et bien que l'ensemble de son temps n'ai pas engendré d'heures complémentaires, cette dernière a dû effectuer plus de trajets et modifier considérablement son temps de travail pour répondre aux besoins de la commune. Le Conseil Municipal décide dans ce cadre de lui accorder une prime exceptionnelle de 250 €.

Le Maire annonce la démission de Madame Claudine DUCLOT. Le Centre de Gestion a été sollicité par la secrétaire de mairie afin de connaître les possibilités de signer une rupture conventionnelle avec cet agent. Une annonce d'emploi sera publiée durant l'été pour procéder à son remplacement, en accord avec Bresse Louhannaise Intercom'.

8. Demande admission en non-valeur locataire impayés

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre en charge les frais correspondant à des titres non recouvrables de l'année 2018 d'une valeur totale de 1 382,09 €, suite à des impayés de loyers de locataires dont un Jugement du Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône en date du 23 avril 2020 prononce un rétablissement personnel sans liquidation à leur profit (effacement de dette).

9. Bibliothèque – revitalisation

La compétence bibliothèque est depuis quelques temps devenue intercommunale. Bresse Louhannaise Intercom' invite la commune à chercher de nouveaux bénévoles pour trier et inventorier la bibliothèque de Montret, qui sera intégrée dans le réseau de l'intercommunalité pour le partage et la mise en commun des ouvrages de chaque bibliothèque. L'intercommunalité mettra à disposition le matériel informatique, ainsi que de nouveaux ouvrages.

10. Questions diverses

a. Bulletin Municipal

La commission s'est réunie le Mardi 7 juillet à 19h. Présentation du compte-rendu de cette commission :

- Distribution prévue du prochain bulletin en septembre, se limiter à deux bulletins par an.
- Aurélie BIZOUARD se renseigne pour des devis pour l'impression.
- Aurélien LACONDEMINE va travailler sur la page de présentation avec la secrétaire de mairie.
- Nadine PALANCHON sera chargée de la relecture.
- Présentation du contenu du bulletin et prévision des articles.

b. Mise en location logement au-dessus de la mairie

Le logement situé au-dessus de la mairie est à nouveau proposé à la location. Plusieurs annonces ont été publiées. Il s'agit d'un appartement non-meublé de 4 pièces pour 80 m², à l'étage, composé de :

- Salle de séjour ;
- Cuisine séparée ;
- Deux chambres ;
- Un bureau ou chambre ;
- Salle d'eau avec WC ;

Chauffe-eau électrique ;

Système de chauffage : gaz collectif

Dépôt de garantie : 450 €

Montant du loyer : 450 € mensuel

Charges :

- 80 € de chauffage par mois (réévaluable en fonction de l'augmentation des coûts de l'énergie)
- Eau facturée trimestriellement à la consommation (+ participation à l'abonnement)

Libre à partir du 1er août 2020.

Ce logement est proposé prioritairement à la famille de Savigny-sur-Seille dont l'habitation a subi un incendie courant juillet, qui nécessite d'être relogée en urgence.